

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SEINE-EURE**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 9 juillet 2026
PROCES VERBAL**

Date de convocation : vendredi 3 juillet 2026
Nombre de conseillers en exercice : 97
Nombre de conseillers présents : 74
Nombre de conseillers votants : 87, dont 13 pouvoirs

TITULAIRES PRÉSENTS :

Bernard LEROY - Marie-Dominique PERCHET - Emmanuelle POCHON - Maryline DESLANDES
Nolwenn LEOSTIC - Hervé GAMBLIN - Anne LESAULNIER - Eric LARDEUR - Sylviane LORET
Laetitia SANCHEZ - Fanny PAPI - David POLLET - Serge MARAIS - Jean-Marie LEJEUNE Chiraz
MOALIC - Anne-Marie MONOT - Morgan QUIRIN - Olivier NIEL - Alain GAUCHER - Hubert
ZOUTU - Gwénaél JAHIER - François VIGOR - Liliane BOURGEOIS - Thierry PATEL - Georgio
LOISEAU - Daniel BAYART - Patrick MAUGARS - Katia CAMUS - Florence LAMBERT - Janick
LEGER - Philippe BODINEAU - Eric BECHEREL - Patrice PHILIPPE - Agnès LABIGNE - Christian
AVOLLE - Ingrid BEAUCOUSIN - Safia BEHILIL RAMDANE - Philippe BOUCAT - Dominique
COUDRAY - Anne-Sophie DE BESSES - Daniel GERMAIN - Olivier GRAFF - Céline LEMAN
Nicolas QUENNEVILLE - Fanny LONFIER-CANNAERT - Frédéric ALLOT - Anne BAILHACHE
SIMON - François-Xavier PRIOLLAUD - Marc-Antoine JAMET - Odile HANTZ - Philippe COLLAS
Richard JACQUET - Ollivier LEPINTEUR - Joris BENIER - François CHARLIER - José PIRES
Stéphanie ROUSSELIN - Delphine DIAS - Jean-Luc FLAMBARD - Arnaud HAUDRICOURT - Stella
BLOURDIER - Rémi GRIMOIN - Christian GOSTOLI - Olivier LEFEVRE - Pierrick GILLES - Jacky
GOY - Ludovic GARNIER - Hervé PICARD - Gildas FORT - Jean-Luc GUITTARD.

**CONSEILLER(E)S SUPPLÉANT(E)S PRÉSENT(E)S AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE REMPLAÇANT
UN TITULAIRE EXCUSÉ :**

Monique KWASNY, Frédéric MENOUEUR, Martin LEFEBVRE, Têtê AGBODJAN.

POUVOIRS :

Rachida DORDAIN à Maryline DESLANDES, Albert NANIYOUA à Richard JACQUET, Caroline
ROUZEE à José PIRES, Edouard VARIN à Liliane BOURGEOIS, Patrick LAMBERT à Nicolas
QUENNEVILLE, Benoit BALUT à Stéphanie ROUSSELIN, Christophe CORNILLEAU à Christian
AVOLLE, Anne TERLEZ à François-Xavier PRIOLLAUD, Arnaud LEVITRE à Georgio LOISEAU,
Ousmane N'DIAYE à Philippe BOUCAT, Guy Richard MOUAKA à Odile HANTZ, Jérémy THIREZ à
François CHARLIER, Aurélie LEFEBVRE à Marc-Antoine JAMET.

TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS :

Diego ORTEGA - Philippe BRUN - Thierry BEAUCOUSIN - Sylvie LANGEARD - Didier
GUERINOT- Géraldine GUICHARD - Annick VAUQUELIN - Pascal LEMAIRE - Philippe DOOM -
Pascal JUMEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT

Régis Petit, Sid-Ahmed Sirat, Vinciane Masure, Cindy Lebrun et Marie Bayeux.

Secrétaire : Joris BENIER

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur LEROY indique à l'assemblée que l'Agglomération Seine-Eure a adopté en 2023 un plan climat, aire, énergie, environnement territorial (PCAET), qui engage à des réductions de consommation d'énergie, en hiver comme en été. Ainsi, la mise en route du chauffage en hiver s'est faite le plus tard possible et s'est arrêtée le plus tôt possible. Quant au

rafraîchissement de la salle du conseil en été, il n'a pas été mis en fonctionnement depuis 2021. Sa mise en route a donc été retardé autant que possible. Ces réductions de consommation d'énergie ont permis des économies importantes.

Monsieur LEROY indique également que le guide des élus, comportant notamment le trombinoscope des élus, les informations essentielles sur l'Agglomération et sur son fonctionnement est disponible sous format numérique et qu'il sera imprimé à la rentrée de septembre.

Monsieur LEROY ouvre la séance en proposant que Monsieur Joris BENIER assure le secrétariat de la séance qui accepte et fait adopter le procès-verbal de la séance du 25 juin 2026.

2026-145 – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - ADMINISTRATION GENERALE - Rapport des décisions prises par le Président durant les mois de mai et juin 2026

Après présentation du rapport par Monsieur CHARLIER, Madame LEOSTIC demande s'il sera possible de transmettre l'étude faune-flore-habitat de l'écoparc IV. Elle demande également s'il est possible d'avoir une information complémentaire concernant le contrôle de l'eau à la consommation face à la présence de PFAS et nitrate dans l'eau.

Monsieur CHARLIER indique que la décision en question ne concerne pas l'analyse de l'eau mais les conventions passées avec les agriculteurs sur le suivi de leurs exploitations.

Monsieur LEROY ajoute que l'intégrité des contrôles réglementaires est respecté et que les études peuvent être communiquées.

Monsieur CHARLIER conclut en indiquant que chaque année est publié un rapport sur l'eau par l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement de l'OFB. Le dernier est sorti il y a quelques mois et est consultable.

Sur rapport de Monsieur CHARLIER, **à l'unanimité**, le Conseil communautaire prend acte des décisions du Président passées durant les mois de mai et de juin 2026.

2026-146 – ADMINISTRATION GENERALE - DESIGNATION DE REPRESENTANTS - Election et désignation des représentants de la Communauté d'agglomération au sein de divers organismes - Désignations complémentaires ou modificatives - Autorisation

Suite à la présentation du rapport par Monsieur LEROY, Madame SANCHEZ indique qu'elle souhaiterait être suppléante pour la fédération des ScoT, ce qui est accepté.

Sur rapport de Monsieur LEROY, **à l'unanimité**, les conseillers communautaires approuvent les désignations complémentaires des représentants de la Communauté d'agglomération au sein des organismes suivants :

La Seine à Vélo	Titulaire	Joris BENIER
	Suppléant	Hervé GAMBLIN
Territoire et Habitat Normand	Titulaire	Richard JACQUET
Conférence Régionale de Gourvenance du ZAN - Collège 2 : SCoT	Titulaire	François CHARLIER
	Titulaire	Liliane BOURGEOIS
Fédération des ScoT	Titulaire	François CHARLIER
	Suppléant	Laetitia SANCHEZ

Site & Cités remarquables de France	Titulaire	Thierry PATEL
SIEGE Commission Consultative paritaire sur l'énergie	Titulaire	Arnaud LEVITRE
	Suppléant	Philippe BODINEAU
Mission Locale Vernon Seine-Vexin	Titulaire	Odile HANTZ
	Titulaire	Liliane BOURGEOIS
	Titulaire	Chiraz MOALIC
Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES)	Titulaire	Philippe COLLAS
Eure Aménagement Développement (EAD)	Titulaire	Christian AVOLLÉ
	Suppléant	José PIRES
	Administrateur	Frédéric ALLOT
	Administrateur	François CHARLIER

Par délibération n°2026-74 en date du 30 avril 2026, les membres du conseil se sont prononcés sur la désignation des représentants de l'Agglomération au sein de divers organismes.

Il convient toutefois d'ajuster ou de compléter ces désignations afin de tenir compte de demandes ou d'informations parvenues après la séance du 30 avril 2026. Ces désignations modificatives ou complémentaires figurent en gras dans le tableau ci-dessus.

2026-147 – FINANCES - Budget principal - Opération pour compte de tiers - Travaux sur berges en domaine privé - Clôture - Autorisation

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, **à l'unanimité**, les conseillers communautaires approuvent la clôture de l'opération pour compte de tiers.

Par délibération n°15-257 en date du 24 septembre 2015, la Communauté d'agglomération Seine-Eure a demandé la déclaration d'intérêt général des travaux d'entretien et de restauration de la rivière Eure aval d'Acquigny à Martot. Cette demande a été autorisée, suite à une enquête publique, par arrêté préfectoral en date du 3 avril 2017.

Cette procédure a permis à la Communauté d'agglomération Seine-Eure la mise en place d'un dispositif d'aide technique et financier pour l'entretien et la restauration des berges privées.

La Communauté d'agglomération Seine-Eure apporte aux propriétaires privés une assistance technique, administrative et réglementaire, ainsi que l'octroi des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil départemental de l'Eure. La part des travaux non subventionnés reste à la charge des propriétaires.

L'intervention de la Communauté d'agglomération Seine-Eure sur le domaine privé a donné lieu à l'ouverture de compte de tiers. Les cinq programmes d'interventions figurant dans le tableau ci-après ont été réalisés entre 2017 et 2021.

Bilan opération compte de tiers - PPRE Programme de 2017 à 2020							
N° de programme	Nombre conventions	Linéaire de berge	Montant dépenses en TTC	Montant recettes en TTC			
				Total	Usagers	CD27	AESN
1	12	4735	298 641,67 €	297 856,51 €	58 942,18 €	59 728,33 €	179 186,00 €
2	10	697,5	214 580,04 €	214 191,07 €	45 570,67 €	36 406,00 €	114 084,00 €
3	8	575	170 373,17 €	170 553,40 €	35 079,77 €	34 074,63 €	101 399,00 €
4	7	542	242 871,84 €	225 705,94 €	85 773,90 €	30 524,00 €	127 673,00 €
5	15	991	384 820,93 €	402 695,67 €	79 115,02 €	75 680,00 €	227 040,00 €
Total			1 311 287,65 €	1 311 002,59 €			
écart			285,06 €				

Dans le livre des comptes, il est constaté une différence de 47 390,70 € TTC en dépense dont l'origine est une erreur d'imputation. Les deux factures concernées ont été payées sur le chapitre 23 au lieu du chapitre 458183304.

2026-148 – FINANCES LOCALES - Admissions en non valeur - Budget principal et budget annexe assainissement - Autorisation

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, à l'unanimité, les conseillers communautaires décident de se prononcer favorablement sur l'admission en non-valeur des créances sur le budget principal et sur le budget annexe assainissement.

Monsieur le comptable assignataire de l'Agglomération Seine-Eure a transmis à Monsieur le Président les produits irrécouvrables pour le budget principal et le budget annexe assainissement.

Les admissions en non-valeur pour le budget principal proposées portent sur des dettes liées à différentes compétences, pour un montant total de 17 703,10 €.

Les admissions en non-valeur pour le budget annexe assainissement proposées portent sur des dettes liées aux services portées par la compétence (branchement, diagnostic), pour un montant total de 7 348,96 €.

2026-149 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Commune de Criquebeuf-sur-Seine - Avis sur la demande d'autorisation présentée par la Société TRAMMELL CROW France en vue de la construction de deux entrepôts logistiques

Après présentation du rapport par Monsieur ALLOT, Madame SANCHEZ prend la parole : « *Nous vivons aujourd'hui notre troisième conseil de l'année sous canicule. La nature, les organismes souffrent, les vigilances sont extrêmes pour la sécheresse, les incendies, les forêts, les récoltes brûlent par dizaines d'hectares sur le plateau du Vexin lundi dernier encore. Les pompiers, les soignants sont épuisés, les animaux d'élevage meurent par millions dans les hangars. Les oiseaux tombent du ciel, saturent les centres de secours. La productivité au travail aussi diminue. Les violences augmentent. Et pourtant, nous sommes dans un monde qui est à + 1,2°C par rapport à l'ère pré-industrielle. Est-ce que c'est ce monde qu'on veut laisser à nos enfants ? Nous savons que les gaz à effet de serre sont cumulatifs. La situation empire donc inexorablement. Aujourd'hui, dans un article du journal Libération, un chercheur prévoyait des pics de chaleur de 55°C en 2049 si nous continuons sur la même trajectoire sans atténuation du changement climatique et de nos émissions de gaz à effet de serre. Il est donc nécessaire de s'adapter. Changer nos habitudes, c'est difficile. Pourtant, c'est aujourd'hui notre responsabilité de décideur politique.*

Madame SANCHEZ s'interroge sur la nécessité et la pertinence de projet logistique « *purement routier, en bord d'autoroute, pour servir la distribution de marchandises* ». Enfin elle s'interroge sur l'existence d'un plan, d'une stratégie qui saurait faire face aux enjeux climatiques de notre temps.

Madame LEOSTIC intervient à son tour : « *Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, j'ai longtemps réfléchi à ce que j'allais pouvoir dire pour être entendu ce soir. Parce qu'il n'est pas facile de porter la contradiction et d'alerter, il n'est pas non plus facile de rappeler que nous sommes dans une situation de plus en plus difficile, qui devient dangereuse pour notre santé, pour notre agriculture. Ce serait tellement plus facile d'accepter ce qui nous est présenté sans rien dire, d'accepter d'avoir 80 323 m² construits pour des entrepôts de logistique tout camion. Ce chiffre inclut les voiries, les parkings, les voiries pompiers et on est au-delà des 55 000 m² présentés dans la délibération. 80 323 m², je vous rappelle que c'est 26,7 fois la taille du Hub. Ce serait facile aussi d'accepter d'avoir par jour 210 voitures et 153 poids lourds qui circulent et de croire la note sur l'étude d'impact qui explique "que vu que le trafic routier est déjà saturé, 363 nouveaux véhicules par jour ne font pas la différence". De lire qu'il y a l'idée d'ajouter une deuxième route vers l'autoroute, et donc qu'il n'y aura pas de problème, de croire réellement que la*

qualité de l'air est moyenne, et après de lire que les données viennent de la base de loisirs de Poses. Or, nous sommes ici sur ce projet à côté d'un gros carrefour autoroutier, avec une énorme fréquentation, parce que les gens évitent le péage d'Incarville. De lire qu'il y a du mercure et des hydrocarbures dans le sol, et qu'ils seront envoyés pour être traités dans les filières spécialisées, et que donc cela ne pose pas de problème. De lire aujourd'hui que le terrain est une prairie avec des chevaux, mais que le PLU-I permet la construction d'industrie, et donc que nous pouvons le bétonner. De croire qu'avoir une mare, des arbres, des nichoirs à oiseaux, des panneaux photovoltaïques, des incitations au covoiturage et 24 places pour des voitures électriques, ça suffit. Que le travail est fait pour réduire réellement l'impact. De penser qu'on résout le problème ainsi.

Madame LEOSTIC poursuit en exposant plusieurs constats. Son premier constat est que l'agglomération Seine-Eure a de moins en moins d'argent public. Il est donc impératif de diversifier ses modèles économiques. « Nous devons investir dans des activités économiques basées sur le réemploi, le recyclage, l'éco-conception, la réparation, ainsi que dans l'économie du prêt et de l'échange.

C'est l'économie circulaire. Elle vise à réduire au maximum les extractions lointaines et coûteuses de matières premières. Cette économie est viable et crée des emplois. Il est impératif de s'en donner les moyens et d'arrêter d'investir dans des parcs industriels obsolètes.

Son deuxième constat est que l'Agglomération fait face à de moins en moins de ressources publiques alors que les catastrophes naturelles se multiplient. « C'est notre troisième vague de chaleur depuis la mi-mai, et nous ne sommes seulement que le 9 juillet. Les records de chaleur sont battus chaque jour, provoquant des incendies de cultures. Les compagnies d'assurance commencent à refuser d'assurer certaines villes, affirmant que « le changement climatique n'est plus un risque, mais une réalité, et que nous perdons trop d'argent à rembourser ces dégâts ». Nous devons préserver nos terres et concentrer nos fonds sur des politiques cohérentes qui atténuent notre impact sur le changement climatique.

Enfin, elle ajoute : « Aujourd'hui, nous délibérons simultanément sur la désimperméabilisation du parking de la piscine Aquaval tout en imperméabilisant 80 323 m². Nous prenons des mesures de qualité pour réduire notre dépendance aux énergies fossiles, comme l'unité de méthanisation des boues de stations d'épuration, annoncée lors de la dernière séance. Plus loin dans ce même Conseil, nous allons installer des panneaux photovoltaïques pour la station d'épuration de Louviers. Pourtant, en parallèle, nous créons une activité éloignée des transports en commun, centrée sur le tout camion et alimentée par des énergies fossiles.

Sachant que nous n'avons pas eu l'étude d'impact complète, mais une note dans la délibération et que le projet aurait mérité cette étude complète, sachant que nous pouvons réfléchir à développer d'autres modèles économiques et que cela prendrait du temps, je vous propose aujourd'hui de reporter cette délibération et de collectivement nous laisser le temps de la réflexion ».

Madame DE BESSES prend à son tour la parole et propose de restituer un travail de prospective, réalisé par des acteurs régionaux, sur notre lien à la biodiversité : « Nous sommes en 2040, où la biodiversité est perçue comme un bien commun à partager et à transmettre. C'est un changement de regard qui a inspiré cette bifurcation. À la fin des années 2020, la conscience collective, qui considère que les milieux et les paysages constituent un bien commun et non une ressource à exploiter ou un décor à entretenir, s'est développée. L'agriculture a porté une transformation majeure. En Normandie en 2040, les habitants savent d'où proviennent les aliments qu'ils consomment car l'agriculture a été réorientée vers une production respectueuse de l'environnement avec des débouchés essentiellement locaux. Ce virage, co-engagé par les acteurs locaux dès 2027, s'est d'abord appuyé sur une politique dédiée à la restauration collective, publique et privée, en 100 % de produits bio et locaux.

Les sécheresses estivales ont renforcé le soutien politique en faveur d'une agriculture respectueuse des sols et des réserves en eau, avec des embocagements variés, reconstituant de nombreuses voies vertes. Cette impulsion s'est accompagnée d'une réduction de l'artificialisation des sols.

Le contexte de pression foncière a offert une marge de manœuvre utile à la puissance publique

pour encourager des pratiques agricoles raisonnées et rémunérées. Parallèlement, en milieu rural, bien que la voiture conserve sa place, le besoin de transports en commun est devenu prégnant. Les années 2030 ont même vu le défi du transport fluvial sur l'axe Seine refaire surface, notamment pour acheminer des marchandises.

Du côté des consommateurs, l'essor des ressourceries a permis de boucler la boucle. Dans l'alimentation comme dans d'autres domaines du quotidien, les habitants ont soutenu, par leur choix, le développement de l'économie locale. Le visage des villes a également évolué grâce à l'impulsion des bailleurs sociaux, qui se sont appuyés sur le réemploi des matériaux de construction et ont de plus en plus recours à des experts en biodiversité dans leurs projets. Cette bifurcation a bénéficié d'une gouvernance du territoire plus ouverte aux habitants, matérialisée par un conseil scientifique et des marchés publics priorisant la biodiversité et le prix sur un même plan. Face à des projets jugés destructeurs pour leur environnement, des communautés se mobilisent pour exiger la reconnaissance des droits des lieux concernés. L'objectif de ces luttes est de faire reconnaître à l'Etat et aux collectivités qu'ils n'ont pas réussi à préserver ces écosystèmes, et qu'ils les ont même mis en danger, et ainsi récupérer le droit de les administrer pour mieux les préserver, comme un droit de tutelle. Le vivant et les écosystèmes sont intégrés à la gouvernance du territoire. L'impulsion de la collectivité Région, avec notamment une formation gratuite pour les élus dès 2027, permettant de co-construire une stratégie territoriale mariant économie et biodiversité, a été décisive.

Ces actions, relayées par des récits inspirants sur les réseaux sociaux, ont concentré les efforts sur l'impact local dans un contexte national polarisé.

Revenue au présent, Madame DEBESSES rappelle les canicules successives qui ont lieu cet été. « Au commencement, personne n'imaginait l'ampleur historique de cette situation. La période que nous vivons est d'une sévérité exceptionnelle. Chaque mois, voire chaque jour, de nouveaux records climatiques font tomber les précédents. J'aimerais rappeler notre responsabilité collective sur ce qui arrive. Nos activités humaines en sont responsables, et je m'inclus dans cette responsabilité. Les personnes les plus vulnérables, nos aînés, nos enfants, les personnes vivant dans des bouilloires thermiques, souffrent et, pour plusieurs, y laissent leur vie.

Le problème n'a jamais été le manque de rapports et d'alertes des scientifiques. Le problème est peut-être plus difficile à regarder en face. Nous savions. Depuis plus de 55 ans, les scientifiques nous alertent. En dépit du bon sens, on continue à foncer dans le mur. Yamina Saheb, autrice du sixième rapport du GIEC international, rappelle que nous sommes confrontés à une rupture de nature civilisationnelle qui pose la question de la survie de nos sociétés, de l'habitabilité de nos communes. Ce n'est pas juste une question d'énergie, de transition écologique, mais d'habitabilité.

Elle ajoute qu'à côté de l'enjeu climatique se trouve l'enjeu de la biodiversité : « Le président de l'IPBES (l'équivalent du GIEC international pour la biodiversité) disait en 2019 que la santé des écosystèmes dont nous dépendons ainsi que toutes les autres espèces se dégradent plus vite que jamais. Nous sommes en train d'éroder les fondements mêmes de nos économies, de nos moyens de subsistance, de la sécurité alimentaire, de la santé et de la qualité de vie dans le monde entier. Il n'est pas trop tard pour agir, disait-il, mais seulement si nous commençons à le faire maintenant, à tous les niveaux, du local au mondial.

Madame DE BESSES indique en conclusion que : « les politiques d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, de préservation de la biodiversité ne se feront pas en plus de ce que nous faisons déjà, mais à la place d'une partie de ce que nous faisons déjà. Ce type de projet de développement économique est à stopper de toute urgence. Le problème n'est pas individuel mais systémique. Il est de notre responsabilité collective d'engager une bifurcation écologique et sociale toute l'année si l'on veut avoir une chance que l'action collective se mette en route. Cela signifie que nos concitoyens doivent s'y intéresser toute l'année aussi. Associons les habitants ainsi que les acteurs locaux à notre projet de territoire et mettons l'habitabilité de celui-ci comme un enjeu prioritaire. L'avenir appartient aux enfants et aux jeunes. Associons-les. Ils ont leurs mots à dire sur la façon dont nous gérons ce territoire. Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants (Antoine de Saint-Exupéry) ».

Monsieur LEROY remercie les élues pour leurs plaidoyers chaleureux et passionnés, et ajoute qu'il

n'y a nul besoin de chercher à convaincre l'assemblée sur ces sujets : « nous ne sommes pas des climatosceptiques. Cela fait longtemps que nous avons pris le sujet à bras-le-corps, à notre échelle, avec nos moyens, dans toute une série de domaines.

J'ai commencé la séance en rappelant que nous avons voté à l'unanimité un PCAET, très ambitieux, axé sur la réduction de la consommation énergétique et des gaz à effet de serre, en particulier du CO2. Ce projet vise à réduire notre empreinte carbone de 35%, car, on le sait, le réchauffement climatique est principalement causé par le CO2. Il y a bien une ligne de conduite, avec des élus et des agents concernés et impliqués.

Des initiatives sont prises depuis plusieurs années sur toute une série de sujets. En ce qui concerne le projet de territoire, nous avons débuté un travail actif, avec un diagnostic du territoire réalisé par l'agence d'urbanisme il y a un mois, ainsi qu'un diagnostic économique. Celui-ci montre que nous pouvons évoluer vers d'autres modèles économiques, notamment l'économie résidentielle et l'économie circulaire.

Ce projet de territoire vise à prendre du recul sur nos orientations pour les années à venir, en définissant où investir, comment établir nos priorités, et comment structurer tout cela. C'est un enjeu majeur, d'autant plus pertinent compte tenu des effets du climat et de la canicule que nous connaissons.

Je tiens à souligner que dans cette salle, ni la climatisation, ni le rafraîchissement n'ont été mis en route depuis cinq ans.

Nous avons évoqué l'imperméabilisation des terrains. Ce matin, nous avons eu une réunion avec François CHARLIER, Liliane BOURGEOIS et les services sur notre trajectoire ZAN. Nous avons observé qu'au cours des dix dernières années, la consommation de terres a atteint 450 hectares, tandis que, pour les dix prochaines années, nous prévoyons de ne consommer que 200 hectares. Ainsi, d'ici 2035, nous aurons réduit de plus de la moitié notre consommation et l'artificialisation des sols. Cela implique des choix et des arbitrages à réaliser entre l'habitat, l'économie et les activités.

Concernant la biodiversité, il est faux de dire que rien n'est fait. Nous sommes le territoire avec la plus forte concentration de zones Natura 2000, et nous travaillons à étendre les terrains protégés. Nous faisons de l'environnement un atout pour des activités à faible émission de carbone, telles que les activités et sports de plein air (vélo, etc...), et notamment avec le plan vélo. Nous allons voter, dans un instant, un investissement de 1,1 million d'euros pour deux kilomètres de piste cyclable, ce qui donne un ordre d'idée sur notre engagement. En ce qui concerne nos activités économiques, nous avons un territoire dynamique, robuste, avec des écosystèmes variés.

Nous avons une industrie pharmaceutique qui est essentielle pour soigner les personnes, produire des vaccins et garantir la médecine préventive. Pour la création d'emploi, il est primordial de favoriser des produits fabriqués par la main d'hommes et de femmes et non pas par des robots qui consomment de l'énergie. C'est pour cela que nous avons mis l'accent sur les métiers d'art et les manufactures. Ensuite, le secteur de l'économie résidentielle se concentre sur des bâtis anciens que nous valorisons, sans utiliser de nouveaux terrains, sans artificialisation. Ce schéma économique nous permet de promouvoir une activité qui n'impacte pas le foncier, tout en valorisant notre patrimoine.

Nous avons établi, au début de ce mandat, les termes du débat, et il faut que nous continuions sur cette lancée. Il est également essentiel de bien mesurer toutes les vulnérabilités, notamment dans le cadre de la résilience, qui constitue le troisième volet de notre projet de territoire. Nous devons être un territoire résilient, en prenant en compte divers risques, tels que les incendies. Il y a cinq ans, parler de risques d'incendie en Normandie était considéré comme absurde. Toutefois, aujourd'hui, la situation a changé, notamment avec l'impact sur les forêts.

Nous faisons face aux risques d'inondation et à la montée du niveau de la mer, comme le GIEC normand l'a démontré. Nous serons touchés jusqu'à des zones comme Pîtres ou le barrage de Poses. Au fur et à mesure, nous adoptons une approche projet par projet dans le but de déterminer les meilleures solutions.

Il est également préférable que la production ait lieu en France, et non à l'autre bout du monde. Nous devons nous assurer que les produits, matières premières, composants et produits finis soient bien stockés et distribués, ce qui nécessite des centres logistiques à caractère industriel.

C'est le projet de TRAMMEL CROW.

Enfin, concernant l'aménagement près de l'échangeur de Criquebeuf-sur-Seine, nous envisageons un shunt qui permettra d'accéder à l'autoroute vers Rouen sans entrer dans le giratoire. Les études sont en cours, et l'entreprise se propose de financer une partie des travaux. En matière d'utilisation de la Seine, nous avons créé, ces six dernières années, deux ports fluviaux à Alizay et au Val-d'Hazey pour favoriser le report modal.

Tout ce que nous faisons ne pourra pas, à nous seuls, supprimer les canicules, mais nous prenons ces problématiques à bras-le-corps avec détermination. Des moyens importants sont mis en œuvre, comme pour la station de méthanisation actuellement développée, nécessitant un investissement de 4 millions d'euros sur l'Ecoparc 2. Pour économiser de l'eau, nous investirons 6 millions d'euros sur les quatre prochaines années pour installer des compteurs connectés capable de détecter rapidement les fuites. Vous le voyez nous agissons dans de très nombreux domaines de façon cohérente

La commune de Criquebeuf-sur-Seine a délibéré à l'unanimité sur ce projet. Notre règle a toujours été de suivre l'avis des communes, et nous n'avons jamais porté un projet ici qui était contraire à l'avis d'une commune. Nous sommes 60 communes, chacune considérée comme responsable avec des élus responsables.

De plus, ce projet est également bénéfique pour notre territoire, avec des industries en développement qui continuent de créer des emplois. Il est donc crucial que nous soyons au rendez-vous.

En ce qui concerne la décarbonation des transports, vous avez peut-être remarqué que certains camions sont électriques, et nous avons été les premiers en France à installer une station de recharge pour poids lourds à Heudebouville. Cette station permet de recharger des poids lourds de 44 tonnes en 44 minutes, durant la pause du chauffeur. Nous avons été les pionniers dans ce domaine, et un déploiement national et européen est désormais en cours. À notre échelle, nous faisons de notre mieux. Ce projet est donc utile pour le territoire, et je vous propose de le voter. »

Madame LEOSTIC répond que « c'est une très bonne chose de savoir que l'assemblée n'est pas climatosceptique et que l'Agglomération dans son ensemble veille à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Toutefois, malgré tous les efforts entrepris par l'Agglomération, que je salue, la réalité est que nous allons imperméabiliser 80 000 m² et créer une nouvelle route dédiée au transport routier. Cette activité génère des gaz à effet de serre, ce qui réduit l'impact des autres politiques proactives pour le climat que vous mettez par ailleurs en place.

Je salue l'ensemble des efforts réalisés, mais le problème persiste : si nous continuons à imperméabiliser des sols et à développer une activité économique logistique, émettrice de gaz à effet de serre, nous ne changeons pas le modèle et, par conséquent, nous ne résolvons pas le problème ».

Sur rapport de Monsieur ALLOT, **par 66 voix POUR, 3 voix CONTRE et 18 ABSTENTIONS**, les conseillers communautaires, **à la majorité**, émettent un avis favorable au projet de construction de deux entrepôts d'une surface totale de 52 503 m².

La société TRAMMELL CROW France souhaite construire deux entrepôts logistiques pour une surface totale de 52 503 m² sur un terrain d'environ 170 446 m² situé au sein de la zone d'activités du Bosc Hétreil sur la commune de Criquebeuf-sur-Seine, qui a émis un avis favorable à l'unanimité au projet.

Ce projet comportera 14 cellules réparties sur deux bâtiments A et B comportant chacun 2 cellules dédiées au stockage de liquides inflammables puis 5 cellules dédiées au stockage de produits combustibles en mélange pour le bâtiment B et 4 cellules de même destination pour le bâtiment A. Le projet prévoit la réalisation de bureaux, de stationnements notamment pour les poids lourds, de voiries, d'ouvrages de gestion des eaux pluviales et d'extinction.

Il comprend également l'aménagement d'espaces paysagers qualitatifs, et notamment la plantation

d'arbres, destinés à limiter l'impact visuel du projet dans son environnement, ainsi qu'une zone d'évitement de 5 hectares.

2026-150 – FONCIER - Commune d'Heudebouville - Cession à la société TERRES A MAISONS des parcelles cadastrées section A numéros 1201, 1203 et 1301 constituant la propriété dite du 'Manoir du Sang Mêlé' sise route Nationale - Modificatif - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CHARLIER, à l'unanimité, les conseillers communautaires décident de la nécessité de modifier la délibération n°2025-153 pour autoriser la cession à la société TERRES A MAISONS des parcelles constituant la propriété dite du "Manoir du Sang Mêlé".

Par délibération n°2025-153 en date du 19 juin 2025, les membres du Conseil ont approuvé la cession, au profit de la société TERRES A MAISONS, d'un ensemble de parcelles cadastré section A numéros 1201, 1203 et 1301, constituant la propriété dite du « Manoir du Sang Mêlé », sise Route Nationale, sur la commune de Heudebouville et d'une superficie totale de 3 194 m².

Toutefois, la société TERRES A MAISONS a informé la Communauté d'agglomération Seine-Eure que l'acquisition ne sera pas réalisée par ladite société mais par une SCCV détenue par la société TERRES A MAISONS. Les autres dispositions figurant dans la délibération n°2025-153 en date du 19 juin 2025, demeurent inchangées.

2026-151 – LOCATIONS - Aire d'accueil des gens du voyage - Mise à disposition de terrain sur la commune de Val-de-Reuil pour l'aire de grand passage - Renouvellement – Autorisation

Suite à la présentation du rapport par Monsieur POLLET, Madame SANCHEZ indique que pour régler les soucis entre l'aire de grand passage et la parcelle agricole, plusieurs solutions avaient été soumises : plantation d'une haie pour limiter l'accès au champs, l'installation de sanitaires. Pour le moment, il n'y a pas eu de retour. Madame SANCHEZ propose également d'augmenter la caution et de mettre en place un état des lieux pour responsabiliser les personnes, si le dialogue venait à ne pas fonctionner.

Monsieur POLLET indique que le dialogue est engagé avec le pasteur. Ce dernier a indiqué que tout allait être fait pour que les lieux restent propres.

Monsieur JAMET prend la parole à son tour : « L'aire de grand passage, je l'ai supporté presque seul pendant 20 ans, dans une certaine indifférence générale. La création d'une aire d'accueil de grand passage représente donc un progrès considérable. Par une décision collective, il a été décidé que cette aire de grand passage serait située à Val-de-Reuil. Avec mon collègue du Vaudreuil, Monsieur SPEYBROUCK, nous nous félicitons d'avoir atténué les échaffourés et bagares. J'ai discuté avec le maire de Saint-Pierre-du-Vaudreuil. L'idée est plutôt de travailler tous ensemble, via un groupe de travail, et que nous puissions réfléchir aux choses qui peuvent se faire.

De plus, ce sont parfois les services de Val-de-Reuil qui se chargent de nettoyer les abords de l'aire de grand passage, et je les salue pour cela. Ainsi, il serait pertinent d'inclure dans la convention le nettoyage des abords.

S'agissant de la caution, l'augmenter ne serait pas une solution, elle ne donnera pas d'engagement supplémentaire, au contraire, cela risquerait de devenir l'hôtel du grand passage ».

Sur rapport de Monsieur POLLET, à l'unanimité, les conseillers communautaires approuvent le renouvellement de la convention et autorisent la signature de cette convention afin d'assurer la continuité de l'accueil des missions de passage sur sollicitation des services de la Préfecture.

La Communauté d'agglomération Sein-Eure exploite une aire de grand passage située sur la commune de Val-de-Reuil, sur des terrains appartenant à l'État.

Afin de permettre la continuité de cette mission de service public, une nouvelle convention d'occupation précaire et révocable a été établie avec l'État, représenté par la Direction départementale des finances publiques de l'Eure, avec l'appui de la Direction départementale des

territoires et de la mer. La précédente convention d'occupation précaire, conclue pour la période du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2025, est arrivée à échéance.

Cette convention prévoit notamment :

- La mise à disposition de parcelles cadastrées situées à Val-de-Reuil, d'une superficie d'environ 8 hectares, destinées à l'accueil des grands groupes de gens du voyage ;
- Une durée de 18 mois à compter du 1^{er} janvier 2026, soit jusqu'au 30 juin 2027 ;
- Un caractère précaire et révocable, sans droit au maintien dans les lieux ;
- Une redevance forfaitaire de 100 € pour toute la durée de la convention ;
- La prise en charge par la collectivité de l'ensemble des frais d'entretien, de fonctionnement et des charges liées à l'exploitation du site ;
- L'engagement de la collectivité à restituer les lieux en fin de convention ;
- La possibilité d'étudier une acquisition future des terrains.

2026-152 – ENVIRONNEMENT - BATIMENTS ET ENERGIES - Fonds Vert PCAET 2026 - Demande de subvention - Autorisation

Après présentation du rapport par Monsieur BODINEAU, Madame DE BESSES indique qu'elle a participé à une réunion concernant un dispositif expérimental au niveau national : le marché global de performance énergétique à paiement différé. C'est un partenariat public-privé. Les communes payent un loyer à partir du moment où les travaux ont été effectués et les objectifs de performance énergétique ont été atteints. Madame DE BESSES demande s'il serait possible pour l'Agglomération de mettre en place ce dispositif pour aider les communes à rénover leur bâti. Elle ajoute qu'il serait pertinent de s'intéresser à la question de la géothermie.

Monsieur LEROY indique que les services vont se renseigner sur ces dispositifs.

Madame LEGER ajoute qu'elle a rencontré les grandes entreprises qui proposent les dispositifs dont parle Madame DE BESSES. *« Ces dispositifs sont également éligibles au certificat d'énergie. La difficulté pour les communes avec ce dispositif, c'est qu'elles ont la charge de monter l'AMO. Il serait pertinent de considérer un portage par l'Agglomération, permettant aux communes de solliciter l'ingénierie et le service directement au sein de l'Agglomération. Il existe avec ce dispositif des subventions et des prêts à taux très intéressants pour les communes. Il est important de noter que l'intérêt de l'affaire réside dans la taille du marché.*

Dans les entreprises que j'ai rencontrées, il y avait Engie, qui mise beaucoup sur la géothermie, notamment parce que l'ADEME finance davantage la géothermie que les autres modes de chauffage ».

Sur rapport de Monsieur BODINEAU, **à l'unanimité**, les conseillers communautaires approuvent le programme de neuf actions ci-dessous pour un montant prévisionnel de 1 090 000 €.

Dans le cadre du fonds vert 2026, l'Etat a décidé de soutenir les collectivités dans la réalisation des actions inscrites à leur PCAET. A ce titre, l'Agglomération a établi un programme des 9 opérations inscrites à son PCAET, et susceptibles de démarrer dès mi-juillet 2026 pour une mise en œuvre sur une durée maximum de 2 ans.

Le montant prévisionnel global du programme d'actions soumis aux services de l'Etat est estimé à 1 090 000 €, avec une subvention fonds vert estimée à 352 679 €, et d'autres financements estimés à 27 450 €, repartie entre les 9 actions décrites ci-après (tableau simplifié) :

Action PCAET : Thématique	Budget prévisionnel	Montant Fonds Vert
Favoriser les mobilité actives en développant les services et infrastructures associées	35 000 €	8 750 €
Mobilité durable au sein des services de l'agglomération	200 000 €	50 000 €
Favoriser les mobilité actives en développant les services et infrastructures associées	62 000 €	15 500 €
Co-construire un projet alimentaire territorial	60 000 €	15 000 €
Développer la filière Méthanisation	332 000 €	82 879 €
Fiche action n°38.1 : Renforcer le rôle de l'économie sociale et		

solidaire (ESS)	85 000 €	68 000 €
Favoriser la performance énergétique et la EnR&R sur le patrimoine de la collectivité	195 000 €	48 750 €
Favoriser le stockage carbone des milieux forestiers	110 000 €	55 000 €
Aménager le territoire afin de s'adapter au changement climatique	11 000 €	8 800 €
TOTAL	1 090 000 €	352 679 €

2026-153 – AFFAIRES JURIDIQUES - Contrat de concession de service public - Exploitation de la patinoire intercommunale Glacéo - Attribution – Autorisation

Suite à la présentation du rapport par Monsieur PIRES, Monsieur GOSTOLI émet plusieurs interrogation. « *Ma première question concerne le planning d'organisation de la période scolaire. À l'origine, les créneaux du mardi, jeudi et vendredi de 12h00 à 14h00 étaient des créneaux réservés au public, avec la grande et la petite piste accessibles. Je constate aujourd'hui qu'il n'y a plus que la petite piste de disponible. Pourquoi ce changement ?*

Ma deuxième question porte sur la grille tarifaire. Je vois qu'il existe un abonnement licencié club de 92 €, qui permet à tout licencié de l'ISCL ou de LHE de pouvoir venir sur des créneaux publics en illimité. Or, nous avons des clubs avec des licenciés sur le territoire qui ne peuvent pas bénéficier de ce forfait, sous prétexte qu'ils ne sont pas licenciés de l'ISCL ou au LHE.

Enfin, serait-il possible d'avoir une clarification sur le montant de la contribution financière, puisque pour l'année 2026, il est fixé à 500 000 €, puis à 443 000€ pour les années suivantes, ce qui fait 2,5 millions sur les 5 ans. Pouvons-nous savoir ce qui justifie ce montant ? ».

Monsieur PIRES répond qu'il déplore la séparation entre l'ISCL et le club qui est aujourd'hui parti à Cléon. « *Ils ont choisi de se séparer parce qu'ils n'ont pas réussi à se mettre d'accord. C'est un club qui aujourd'hui n'est plus sur le territoire, et dont le siège n'est plus à Louviers. S'agissant de l'occupation des scolaires le midi, nous allons nous renseigner et vous apporter la réponse* ».

Monsieur GILDAS précise que le siège social du club Cléon Ice Rider se situe à Surville.

Monsieur LEROY indique que la compensation s'élevait effectivement à 520 000 € par an. « *La fréquentation est excellente, et Equalia fournit un service de qualité tant pour les usagers que pour les clubs. Ils nous proposent une compensation qui est 15% inférieure à ce qui était pratiquée auparavant, et il y aura également des activités complémentaires. Ainsi, le choix entre les trois candidats a été très clair et relativement facile* ».

Madame LEOSTIC interroge sur la possibilité d'utiliser la patinoire comme refuge climatique pour les personnes vulnérables face à la chaleur et à la canicule.

Monsieur LEROY répond que c'est une très bonne idée et que cela va être étudié.

Monsieur PIRES ajoute que le délégataire de la patinoire a proposé d'utiliser la patinoire comme refuge pour les écoles.

Sur rapport de Monsieur PIRES, **par 86 voix POUR et 1 ABSTENTION**, le Conseil communautaire, **à la majorité**, approuve le contrat de concession de service public pour l'exploitation de la patinoire intercommunale Glacéo.

Par délibération n°2025-244 en date 16 octobre 2025, les membres du Conseil ont accepté le principe du recours à la concession de service public, d'une durée de 5 ans, pour l'exploitation de la patinoire intercommunale Glacéo.

Une procédure de concession sous la forme d'une délégation de service public a été lancée le 27 janvier 2026. La remise des offres a été fixée au 31 mars 2026 à 12 heures. Trois candidats ont remis une offre, il s'agit des sociétés Vert marine, UCPA et Equalia.

Réunie le 7 mai 2026, la commission de délégation de service public a analysé les offres remises et a invité l'autorité responsable de la personne publique délégante à mener les négociations avec

tous les candidats.

A l'issue de la réunion de négociations et des éléments complémentaires précisant ou faisant évoluer le contenu de leur offre, la proposition de la société *Equalia* est apparue comme présentant le meilleur avantage économique global au regard des critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation.

Le délégataire percevra une compensation pour contraintes de service public dont le montant a été évalué à 454 400 € en moyenne sur les 5 années de contrat.

En contrepartie de la mise à disposition de l'équipement, la Communauté d'agglomération percevra une redevance d'occupation du domaine public fixée à 15 000 € assujettie à TVA. Le délégataire versera également une redevance pour frais de contrôle dont le montant est fixé à 10 000 € par an.

2026-154 – SPORTS - Construction d'une salle multisports à La Haye-Malherbe - Onze lots - Procédure adaptée - Attribution - Autorisation

À la suite de la présentation du rapport par Monsieur PIRES, Monsieur MARAIS remercie l'assemblée pour ce projet de construction d'une salle multisports à la Haye-Malherbe et précise que la salle multisports sera accessible aux autres communes, pas seulement à la commune de la Haye-Malherbe, avec mise en place d'une convention.

Sur rapport de Monsieur PIRES, **à l'unanimité**, le Conseil communautaire autorise la construction d'une salle multisports à La Haye-Malherbe.

La Communauté d'agglomération Seine-Eure souhaite construire une salle multisports d'environ 400 m² sur la commune de la Haye-Malherbe. Cette structure accueillera différentes associations tout au long de la semaine, notamment la gymnastique, le tennis de table, le judo, l'aïkido ainsi que la danse et sera également mise à disposition des écoles.

Par décision n° 25-136, en date du 28 février 2025, Monsieur le Président a confié au groupement EN ACT ARCHITECTURE / ALYOS INGENIERIE / E.S.G.C.B. / TECHNIC-CONSULT la mission de maîtrise d'œuvre relative à la construction de cette salle multisports, pour un montant de 93 000 € HT, soit 111 600 € TTC.

Au regard de l'avancement des études de maîtrise d'œuvre, une procédure adaptée a été lancée. Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres établi par le groupement de maîtrise d'œuvre, le pouvoir adjudicateur a attribué les marchés aux entreprises ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses pour un montant total de 1 047 912,10 € HT soit 1 257 494,52 € TTC.

2026-155 – AFFAIRES JURIDIQUES - Exploitation du service public d'eau potable - 2 lots - Avenants 2 – Autorisation

Sur rapport de Monsieur LEPINTEUR, **à l'unanimité**, les élus communautaires approuvent les avenants n°2 concernant l'exploitation du service public d'eau potable.

Par délibération n°2021-134 en date du 8 juillet 2021, les membres du Conseil ont autorisé la signature des contrats de concession du service public de l'eau potable. Ces contrats (lot 1 : secteur nord et lot 2 : secteur sud) ont été confiés à la Société d'Exploitation des Eaux de Seine Eure Normandie (SEESEN), filiale de Véolia Eau.

Dans le cadre de sa politique de protection de la ressource en eau potable, la Communauté d'agglomération Seine-Eure souhaite déployer un dispositif de relèvement à distance des compteurs d'eau sur l'ensemble du territoire avant la fin des contrats d'exploitation du service, soit le 31 décembre 2028 (les contrats ont été notifiés le 16 novembre 2021 pour une durée de 7 ans à compter du 1^{er} janvier 2022). Ce dispositif permettra d'alerter rapidement les abonnés en cas de fuite après compteur et de détecter plus efficacement les fuites sur le réseau de distribution.

La Communauté d'agglomération Seine-Eure souhaite confier la pose des compteurs et des modules radio à la SEESEN, responsable de la gestion du fichier des abonnés du service eau potable, en raison de sa connaissance du service, de ses compétences techniques et du fait qu'elle est identifiée par les abonnés.

De plus, les programmes de renouvellement contractuels ont été révisés pour la période restante d'exécution des contrats (2026, 2027 et 2028) de façon à optimiser la gestion patrimoniale en fonction des risques de défaillance des équipements et à leurs conséquences sur la continuité du service public. Cette révision a également pris en compte la suspension du programme contractuel de renouvellement des compteurs.

Le solde disponible des fonds de renouvellement de chaque contrat permet de financer la pose des compteurs et modules radio sans impacter le compte prévisionnel d'exploitation et le tarif de l'eau.

2026-156 – MOBILITES - Concession de service public - Gestion et exploitation du service public de transport de voyageurs - Avenant 3 – Autorisation

Après présentation du rapport par Monsieur GAMBLIN, Madame SANCHEZ indique qu'il serait pertinent d'attendre les futures études et d'être associés au groupe de travail.

Monsieur GAMBLIN indique que le but est justement de travailler collectivement sur les dossiers.

Madame LEGER souhaiterait avoir davantage d'information sur les modalités de la pénalité aux familles des inscriptions tardives, et si des exceptions peuvent être faite pour les cas particuliers.

Monsieur GAMBLIN répond que la date limite d'inscription est fixée au 31 août 2026, afin d'éviter que les transports soient surchargés le jour de la rentrée. L'année prochaine, la date limite pourrait être fixée au 15 août. Si les familles ont un justificatif, comme un déménagement au cours de l'été par exemple, la pénalité ne s'appliquera pas.

Madame ROUSSELIN s'interroge sur la pédagogie et la prévention faites auprès des familles concernant la mise en place de cette pénalité.

Monsieur GAMBLIN indique que la communication auprès des familles a été programmée et sera faite.

Madame ROUSSELIN ajoute que la communication pourrait également se faire auprès des établissement scolaire.

Sur rapport de Monsieur GAMBLIN, **à l'unanimité**, le Conseil communautaire autorise ce projet d'avenant 3 au contrat de concession pour la gestion et l'exploitation du service public des transports de voyageurs de la Communauté d'agglomération Seine-Eure.

Par délibération n°22-148 en date du 23 juin 2022, les membres du Conseil ont autorisé la signature du contrat de concession de service public relatif à la gestion et l'exploitation du service public des transports de voyageurs de la Communauté d'agglomération Seine-Eure. Cette exploitation a été confiée à la société Transdev. Ce contrat a été notifié le 13 juillet 2022 pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} septembre 2022.

Un avenant n°1 a été notifié le 31 juillet 2024. Un avenant 2 a été notifié le 24 décembre 2025. La fin du contrat est prévue pour le 31 août 2027. Afin de tenir les délais de relance de la consultation, l'Agglomération envisageait une relance de celle-ci à compter de septembre 2026. Cependant, dans le contexte actuel d'étude et de déploiement du futur SERM (services express régionaux métropolitains) et de la finalisation du schéma de mobilités, mais aussi afin de permettre aux élus nouvellement installés d'appréhender les enjeux du futur réseau de transport public, la consultation ne pourra être lancée avant la fin d'année 2026. En effet, les études concernant le schéma de déplacement sont en cours de finalisation et ce schéma aura un impact sur le futur contrat de

délégation de service public. Il en est de même pour le futur SERM qui viendra impacter fortement le contrat.

Par ailleurs, il est apporté une modification au programme pluriannuel d'investissement du délégataire afin de tenir compte du délai de livraison des futurs bus électriques. Cette modification emporte un vieillissement de l'âge moyen des bus en circulation qui a pour conséquence une augmentation du poste maintenance.

Enfin, il convient d'intégrer dans le contrat la possibilité pour le délégataire d'appliquer une pénalité aux familles n'inscrivant pas leurs enfants pour le transport scolaire dans les délais impartis. Cette pénalité d'un montant de 20 € sera mise en place à compter du 1^{er} juillet 2026 et sera entièrement reversée à l'Agglomération dans les mêmes conditions que les recettes.

2026-157 – MOBILITES - Création d'un aménagement cyclable Le Manoir - Pîtres - Barrage de Poses sur les communes de Le Manoir-Sur-Seine, Pîtres et Amfreville-Sous-Les-Monts - Deux lots - Procédure adaptée – Autorisation

Sur rapport de Monsieur GAMBLIN, à l'unanimité, les élus communautaires autorisent la création d'un aménagement cyclable sur les communes de Pîtres, Le Manoir-sur-Seine et Amfreville-sous-les-Monts.

La Communauté d'agglomération Seine-Eure a élaboré son schéma directeur des infrastructures cyclables en 2018, dans le cadre de sa politique menée en faveur du développement durable. Pour l'année 2026, une séquence a été identifiée comme prioritaire pour la mise en œuvre de la première phase de ce schéma sur les communes du Manoir-sur-Seine, de Pîtres et d'Amfreville-Sous-Les-Monts.

Par délibération n° 2021-57, en date du 25 mars 2021, les membres du Conseil ont confié au groupement IRIS Conseil / ETUDIS aménagement la mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement de plusieurs pistes et aménagements cyclables sur le territoire de l'Agglomération (dont celui du Manoir – Pîtres – Barrage de Poses), pour un montant de 330 925 € HT, soit 397 110 € TTC comprenant notamment cette phase de travaux.

Au regard de l'avancement des études de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement cyclable Le Manoir – Pîtres – Barrage de Poses, une procédure adaptée a été lancée. Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres établi par le groupement de maîtrise d'œuvre, le pouvoir adjudicateur a attribué les marchés aux entreprises ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses suivantes :

Tranches	Attributaires	Montants HT	Montants TTC
Lot n° 1 : terrassement, voirie et signalisation			
Tranche ferme n° 1 : Boulevard de Seine à la rue Victor Hugo (section 1) et impasse des Peupliers à la jonction écluse (section 3)	VIAFRANCE Normandie Parc d'activités de la Fringale 27 101 Val- de-Reuil	363 493,35 €	436 192,02 €
Tranche optionnelle n° 1 : rue Victor Hugo à l'impasse des Peupliers (section 2)		496 463,80 €	595 756,56 €
Total du lot n°1		859 957,15 €	1 031 948,58 €
Lot n°2 : espaces verts et clôtures			
Tranche ferme n° 1 : Boulevard de Seine à la rue Victor Hugo (section 1) et impasse des Peupliers à la jonction écluse (section 3)	TERIDEAL Normandie 4, route des Ondelles 76 240 Belbeuf	167 287,15 €	200 744,58 €
Tranche optionnelle n° 1 : rue Victor Hugo à l'impasse des Peupliers (section 2)		91 547,53 €	109 857,04 €
Total du lot n° 2		258 834,68 €	310 601,62 €
Total des lots		1 118 791,83 €	1 342 550,20 €

2026-158 – TRANSPORTS - MOBILITES - Plan de mobilités - Subvention du Conseil régional de Normandie - Avenant – Autorisation

Sur rapport de Monsieur GAMBLIN, à l'unanimité, les conseillers communautaires approuvent la modification du calendrier de réalisation du Plan de Mobilité et l'avenant à la convention de financement par la Région Normandie du Plan de Mobilité.

Par délibération n°24-181 en date du 11 juillet 2024, la Communauté d'agglomération Seine-Eure a lancé la révision de son Plan de Déplacement Urbain ainsi que l'élaboration de son Plan de Mobilité. La Région Normandie a ensuite attribué une subvention de 47 505 €, actée par la signature d'une convention de financement le 16 mai 2025. Elle prévoyait une prise en compte des dépenses jusqu'au 1^{er} mars 2026.

Les études de diagnostic technique ainsi que la concertation citoyenne menée à l'échelle intercommunale ont permis de faire émerger plusieurs enjeux majeurs en matière de mobilité. Par ailleurs, l'avancement parallèle du projet de Service Express Régional Métropolitain (SERM) constitue une opportunité structurante qui doit impérativement être articulée avec le futur Plan de Mobilité (PdM). Afin de permettre aux élus communautaires de débattre sereinement des orientations stratégiques et des fiches-actions issues de ces premières phases opérationnelles, il convient d'ajuster le calendrier initial et d'en prolonger le délai de réalisation.

Les prochaines étapes de la démarche porteront sur la finalisation de la phase opérationnelle (définition des fiches-actions), suivie de la phase de consultation réglementaire des Personnes Publiques Associées (PPA). Au regard du nouveau calendrier proposé, l'approbation définitive du Plan de Mobilité est désormais envisagée en juillet 2027.

2026-159 – VOIRIE - Requalification des abords du pôle d'échange multimodal de Pont-de-l'Arche sur la commune d'Alizay - Trois lots - Procédure adaptée – Autorisation

Après présentation du rapport par Monsieur GAMBLIN, Madame SANCHEZ demande si la Région finance ce projet.

Monsieur LEROY répond que ce n'est pas la Région qui finance ce projet. Les financeurs sont le FEDER, l'Etat et l'Agglomération.

Sur rapport de Monsieur GAMBLIN, à l'unanimité, le Conseil communautaire approuvent la requalification des abords du pôle d'échange multimodal de Pont-de-l'Arche sur la commune d'Alizay.

En raison de l'augmentation des trajets en train reliant quotidiennement la Métropole Rouen Normandie depuis la gare de Pont-de-l'Arche, la Communauté d'agglomération Seine-Eure souhaite renforcer, via des aménagements, le parvis de la gare de manière à le transformer en pôle d'échanges multimodal (PEM).

Par décision n° 24-322, en date du 31 mai 2024, Monsieur le Président a confié au groupement BE TECHNIROUTE / ARBRE A CADABRA la mission de maîtrise d'œuvre relative au réaménagement du parvis de la gare de Pont-de-l'Arche, pour un montant de 27 500 € HT, soit 33 000 € TTC.

Au regard de l'avancement des études de maîtrise d'œuvre, une procédure adaptée a été lancée. Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres établies par le groupement de maîtrise d'œuvre, le pouvoir adjudicateur a attribué les marchés aux entreprises ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses suivantes :

Lots	Attributaires	Montants HT	Montants TTC
Lot n° 1 : voirie, terrassements et assainissement	VIAFRANCE Parc d'activités de la Fringale 27 100 Val-de-Reuil	439 931,33 €	527 917,60 €

Lot n° 2 : espaces verts	JCEV Rue du bois Cordieu 27 110 Vitot	127 559,26 €	153 071,11 €
Lot n° 3 : réseaux secs	GAGNERAUD CONSTRUCTION 9 rue André Ampère 14 120 Mondeville	145 238 €	174 285,60 €
Total		712 728,59 €	855 274,31 €

QUESTIONS DIVERSES :

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ni remarque formulée, la séance est levée à 21H10.

Le Président,

Bernard LEROY.